PROCÈS VERBAL

De ce qui s'est passé à NISMES dans l'enceinte du Palais, le 29 Novembre 1788, à la réception du Portrait de SA MAJESTÉ, donné par le Tiers-État à la COUR PRÉSIDIALE.

Extrait des Registres de ladite Cour.

DU samedi ving-neuf Novembre mil sept cent quatre-vingt-huit, du matin, au Conseil.

LA COUR, instruite que les Citoyens se sont proposé de venir lui offrir, en grande pompe, le Portrait de SA MAJESTÉ, comme un gage de l'union qui règne entre eux & le Tribunal, s'est disposée à recevoir ce présent honorable avec le plus profond respect, & à témoigner aux Citoyens combien elle est touchée des preuves éclatantes de leur affection.

Avertie par le bruit des fanfares & des boîtes, & par des acclamations réitérées, que le cortége s'approchoit, la Cour est sortie de la salle de ses Assemblées; &, précédée de ses Huissiers, elle s'est rendue à la porte extérieure du Palais. Elle y a trouvé un concours immense de Citoyens qui accompagnoit le portrait du ROI, placé sous un Arc de Triomphe, couronné de

guirlandes de fleurs, & porté tour à tour par quatre Négocians & quatre Bourgeois, précédés des Trompettes de la Ville, & de la Musique du régiment de Guienne : la marche a continué jusques dans la salle de l'Audience. Le Portrait de SA MAJESTÉ a été porté dans l'enceinte du Parquet ; les Magistrats sont demeurés debout à leurs places accoutumées ; les Citoyens, de tout rang & de tout sexe, ont occupé les bancs des Avocats & des Procureurs, & s'y sont confondus avec eux ; l'intérieur & l'extérieur du Parquet, les salles voisines, les cours & les avenues du Palais ont été remplis d'un Peuple innombrable, qui faisait retentir les airs des cris redoublés de *vive le Roi & le Tiers-Etat !*

M. CASTOR CHAS, Syndic des Marchands faisant fabriquer les étoffes de soie, & Secrétaire du Comité général du Commerce, adressant la parole à la Cour, a dit :

MESSIEURS,

» Le Tiers-Etat de la ville de Nismes a vu, avec la plus vive sensibilité, l'intérêt que vous preniez à lui, & l'hommage public que vous avez rendu à la justice de ses réclamations & à l'évidence de ses droits.

Vous n'avez pas cru, MESSIEURS, que les *exemples* qui prouveroient que les Magistrats étoient autrefois députés aux Etats Généraux, pussent *obtenir force de loi* ; vous pensez que *tout Représentant doit être choisi librement*



par ceux qu'il doit représenter ; vous tenez à honneur d'être unis au Tiers-Etat, qui constitue véritablement la Nation. Et si c'est une preuve de patriotisme, que de renoncer à des usages qui flattent l'intérêt personnel, pour les sacrifier au bien public, qui est la premiere des lois ; en adhérant, MESSIEURS, à la Délibération de vos Concitoyens, vous avez bien mérité de la Patrie.

» Pénétré d'une profonde vénération, le Tiers-Etat de cette Ville, MESSIEURS, vient vous en offrir publiquement le tribut ; & puisqu'il n'est rien de plus sacré pour les cœurs Français que la personne de leur ROI ; puisque c'est au désir même de SA MAJESTÉ que nous devons l'espoir de voir s'établir entre les Sujets une plus juste égalité, trop long-temps & trop inutilement attendue, le Tiers Etat, MESSIEURS, n'a pas cru pouvoir vous offrir un hommage plus digne de vous & de lui, que de vous prier d'agréer l'image de notre Monarque bienfaisant.

» C'est dans le Temple de la Justice, c'est au milieu de vous MESSIEURS, qui en êtes les Administrateurs integres, que LOUIS XVI, le pere & le restaurateur de Nation, recevra les vœux de vos Concitoyens, & le serment d'une éternelle fidélité. Heureux les Peuples sur lesquels il regne, si, leurs vœux & les siens étant accomplis, ils ont à lui rendre grâces de nouveaux bienfaits ! Heureux vos Concitoyens, MESSIEURS, s'ils doivent à sa bonté paternelle la restitution des pouvoirs que SA MAJESTÉ vous avoit accordés, qu'Elle a depuis peu suspendus, & dont vous faisiez un si digne usage » !

Dans ce moment, l'Orateur des Citoyens a présenté le Portrait de SA MAJESTÉ au Magiſtrat préſident, qui l'a reçu au milieu des applaudiſſemens des Citoyens attendris ; & donnant enſuite un nœud de ruban blanc à chacun des Magiſtrats, l'Orateur a ajouté :

« Daignez accepter encore, MESSIEURS, ce nœud que nous portons nous-même, comme le ſigne des ſentimens qui uniſſent le Tiers-Etat, & de la fidélité que nous avons vouée au meilleur des Rois ».

M. RICARD, Lieutenant-Principal, a répondu au nom de la Cour, en ces termes :

MESSIEURS,

« En dépoſant au milieu de nous le gage de votre zèle pour le Roi, vous récompenſez honorablement des Magiſtrats citoyens, fermes dans leurs principes, courageux dans leur conduite, & pénétrés du même amour dont vous êtes enflammés.

» Cet amour eſt le centre de nos affections, le germe du patriotiſme, & le lien d'une concorde inaltérable. Pouvons nous, MESSIEURS, aimer aſſez notre Roi ? Lui ſeul eſt notre appui ; il eſt le défenſeur de nos droits & le reſtaurateur de notre liberté.

» Que notre confiance repoſe donc tout entière dans ſon cœur paternel. Ne doutons point qu'il n'accueille avec bonté des réclamations légitimes, dont la juſtice a été reconnue par une approbation univerſelle. L'exemple du Dauphiné juſtifie nos eſpérances. L'Aſſemblée

Nationale ſera formée ſur les principes de cette heureuſe Province; & ſa conſtitution, *juſte & impartiale*, deviendra celle du Royaume.

» Ainſi, MESSIEURS, ſous un Roi patriote, tous les Français ſeront citoyens. Le Tiers-Etat, cet ordre d'hommes laborieux qui fécondent la terre par leurs travaux, ou vivifient l'Agriculture par le Commerce; qui honorent la Patrie par leurs talens, l'enrichiſſent par leur induſtrie, ou la défendent par leur courage; qui profeſſent les Arts, qui cultivent les Sciences, qui s'inſtruiſent des Lois, & conſacrent leurs veilles à l'opprimé, ou qui prononcent les oracles de la Juſtice dans les Tribunaux populaires; le Tiers-Etat, cette réunion de corporations diverſes, liées par l'intérêt public, ſe relevera d'une trop longue humiliation, ſentira ſa propre dignité, la ſoutiendra avec une noble modeſtie, & obtiendra de porter lui-même au pied du Trône le libre tribut de ſes biens, comme l'hommage volontaire de ſon amour.

» Alors les deux autres Ordres s'empreſſeront de ſe réunir au corps de la Nation, s'eſtimant aſſez glorieux d'avoir la préſéance, & comme les droits d'aîneſſe, dans la famille dont ils tirent leur grandeur, leur éclat, & leur opulence.

» Alors la Nation entière, s'élevant au deſſus des préjugés & de tout intérêt particulier, mettra ſa gloire & ſon bonheur dans une communication libre, immédiate, & perpétuelle avec le Monarque; &, régénérée par ſes bienfaits, elle alliera ſans ceſſe la vraie liberté avec une parfaite ſoumiſſion.

» Tels ſont, MESSIEURS, nos vœux communs,

& telles ſont nos eſpérances. Elles ſemblent déjà ſe réaliſer ; elles ajoutent à notre bonheur dans ce jour, le plus beau de notre vie, où nous éprouvons combien il eſt doux d'aimer ſa Patrie & d'en être aimé ».

Les Gens du Roi ſe ſont levés, & M. MAZER, Avocat du Roi, portant la parole, ont dit :

MESSIEURS,

« Dans ce jour de fête patriotique, dont l'amour & la fidélité envers le Souverain ſont tout à la fois & la cauſe & l'objet, il ne nous eſt point permis de concentrer dans nous-mêmes la douce émotion que nous éprouvons.

» Flattés de l'hommage que ce Peuple généreux vient vous rendre, nous reſſentons vivement combien il eſt glorieux d'être aſſociés à un Tribunal qui, par la pureté de ſes intentions, la nature & l'ancienneté de ſes ſervices, eſt devenu ſi recommandable aux yeux de la Patrie.

» Témoins de vos actions les plus ſecretes, appréciateurs de votre conduite & des motifs qui l'ont déterminée, vos Concitoyens s'empreſſent de vous raſſurer ſur des imputations imaginées par la prévention, & ſoutenues par l'eſprit de ſyſtême. Les ſentimens qu'ils viennent de vous exprimer, & le gage qu'ils vous offrent, ſont une preuve que vous avez été Sujets fidèles & zélés Patriotes. Mais plus leur don eſt gratuit, pnblic & unanime, plus il doit exciter notre reconnoiſſance, & nous engager à redoubler d'efforts pour remplir nos devoirs.

» N'en doutons pas, MESSIEURS, notre ſou-

miſſion aux ordres du Souverain eſt le principe de cet enthouſiaſme patriotique, qui raſſemble aujourd'hui, dans le Temple de la Juſtice, cette foule de Citoyens qui nous entourent. Leurs acclamations ne ſont que l'expreſſion de l'amour & de la fidélité envers le Monarque. Le gage même de leur ſatisfaction annonce qu'il ne doit reſter dans cette enceinte, que pour atteſter à jamais votre obéiſſance & votre patriotiſme, & ramener aux principes qui les ont déterminés, ceux de nos neveux qui auroient le malheur de s'en écarter.

» Pour répondre aux vœux de nos Concitoyens, conſignons donc, MESSIEURS, dans nos regiſtres un évènement ſi flatteur & ſi honorable pour nous. Profitons, ſur-tout, de cette heureuſe circonſtance, pour renouveler nos obligations, & pour déclarer au meilleur des Rois, que nous ne ceſſerons de donner des preuves de notre reſpect pour ſa volonté ſacrée, de notre zèle pour le bien public, & de notre attachement pour nos Concitoyens ».

Et vous, qui êtes venus placer dans ce Sanctuaire l'image chérie de notre auguſte Souverain, pour que les Miniſtres de ſa Juſtice fuſſent ſans ceſſe inveſtis de ſes regards paternels, ne perdez jamais, ô nos Concitoyens, le ſouvenir de cette fête ſolennelle, que vous avez vous-même conſacrée; & qu'elle ſoit, pour le préſent & pour l'avenir, un ſûr garant de votre abſolu dévouement envers le Monarque, & le préſage des plus généreux ſacrifices » !

Alors ont redoublé les cris d'alégreſſe & les larmes de joie. La majeſté de cette fête a

imprimé dans tous les eſprits un tel reſpect, que, malgré l'affluence prodigieuſe du Peuple, aucun accident n'a troublé la joie publique.

La Cour s'eſt retirée enſuite dans la ſalle ordinaire de ſes Aſſemblées, & elle y a dépoſé le Portrait de l'auguſte Monarque dont elle révere & chérit la perſonne ſacrée, & dont elle a toujours fait exécuter les Lois & reſpecter l'autorité.

Les Magiſtrats préſens, *ſignés.*

Collationné, Rigal, Greffier, *ſigné.*
